

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 5-7
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-099 - Rapport d'activité de l'Intercom de la Vire au Noireau – Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités 2024 arrêté par délibération n°D2025-9-5-1 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025,

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule qu'un rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), retraçant l'activité de l'EPCI et arrêté par son organe délibérant, doit être adressé annuellement avant le 30 septembre à chaque Maire des communes membres.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal par le maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'année 2024,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

